

Notre référence à rappeler dans toute correspondance: N° assuré: H51459T

N° contrat: 3604.000/1 582385

N° SIREN: 890351422

Pour tout renseignement contacter:

SMABTP AMIENS CS 89014 9 Avenue d'Italie

80094 Amiens cedex 3

Tél:01.58.01.30.20

Courriel: zohra_benhija@groupe-sma.fr

Aeraulec 91 rue du Prieure

60530 Morangles

ATTESTATION D'ASSURANCE

valable jusqu'au 31/12/2021

Contrat d'assurance des responsabilités des Négociants de produits de construction

La SMABTP certifie que le sociétaire désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance ALPHA-BAT Négociants numéro H51459T3604000/1 582385 à effet du 01/07/2021 garantissant, l'activité :

Pour les produits :

Négoce du procédé AERAULEC: procédé contrôlant l'humidité hygroscopique des murs par remontées capillaires, en chassant l'humidité par jets d'air dans la lame d'air située entre l'isolation intérieure et le mur ancien de maçonnerie.

Selon les dispositions ci-après :

Responsabilité civile à l'égard des tiers

Cette garantie couvre les conséquences pécuniaires en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés au tiers par le sociétaire :

- Dans l'exercice de ses activités professionnelles quelque soit le fondement juridique invoqué
- Du fait des produits énumérés ci-dessus, après livraison de ces produits lorsque sa responsabilité est recherchée en qualité de vendeur.





Nature des garanties

- 1 Dommages corporels autres que ceux visés aux 3 et 4 ci-dessous.
- 2 Dommages matériels et immatériels autres que ceux visés aux 3 et 4 ci-dessous.
- 3 Tous dommages (corporels, matériels, immatériels) directement ou indirectement dus ou liés à l'amiante ou à tout matériau contenant de l'amiante
- 4 Dommages en cas d'atteinte à l'environnement tout dommages corporels, matériels et immatériels confondus

Montants des garanties

1 525 000 € par sinistre et par an

Par sinistre : 500.000€ dont 100.000€ pour les dommages immatériels.

Par année d'assurance : 1.000.000€ dont 200.000€ pour les dommages immatériels

1.000.000 € par sinistre et par an

305.000 € par sinistre et par an

Fait à Amiens, le 19/07/2021

le Directeur général





SMABTP